



- Membre Fondateur**
- De la Fédération Internationale des journalistes
  - De l'Union Syndicale Solidaires

## Agences Audiovisuelles Multimedias (SATEV)

<i>Augmentation au 1er juin 2012, +1%</i>			
Paieement à l'acte		Paieement à la journée (JRI)	
Information, alerte téléphonique	13,87 €	Dossier, enquête (sur sujet précis commandé ou accepté, diffusé ou non) :	
<b>Document commandé ou accepté, diffusé ou non</b>		* pige journalière	81,51 €
papier	33,45 €	<b>Pige pour une journée de travail</b>	
bobino, élément sonore	40,75 €	. Dossier, enquête :	
document visuel	48,05 €	* stagiaire moins d'un an	85,24 €
<b>Journaux radio</b>		* stagiaire plus d'un an	91,48 €
* <i>vacation avec présentation</i>		* titulaire	103,93 €
matin	81,51 €	<b>Permanence</b>	
midi ou soir	54,46 €	* stagiaire moins d'un an	68,70 €
* <i>vacation sans présentation</i>		* stagiaire plus d'un an	73,33 €
matin	54,46 €	* titulaire	82,92 €
midi ou soir	33,45 €		

**Reporters d'images** : le barème minimum est majoré de 20 % pour les JRI qui assurent en outre la rédaction du commentaire

**ATTENTION** : aucune rémunération brute mensuelle ne peut être inférieure au SMIC (8,71 € par heure) Le Smic référence 169 H s'élève à 1.598,13 € brut au 1er janvier 2012